

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 18 H**

Date de la convocation : 6 juillet 2020

**Présents :**

Jean-Marie REY, Maire  
Adrien GIRARD, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Adjoint  
Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Gabrielle GUIBERT, Pierre SAVOLDELLI, Fabrice LOISEAU,

**Procurations :**

Yveline CORDIER à Muriel PAYAN  
Margot MERLE à Jean-Marie REY  
Bruno PROIETTI à Gabrielle GUIBERT  
Lisa FAURE à Marielle BOY  
Jean-Charles THOMAS à Adrien GIRARD  
Violaine PIQUET GAUTHIER à Jean-Michel BRUNET

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel BRUNET

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.  
Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal et dénombre 9 conseillers présents, il constate que la condition de quorum est remplie.  
Il informe l'assemblée de l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil du 24 juin 2020 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020, du 23 mai 2020, depuis le 24 juin 2020.

**1/ Délibération n° 062/2020 – Désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales**

Il est nécessaire de procéder à la désignation de 3 délégués titulaires et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate qu'une seule liste a été déposée :

- **Vivre ensemble au Monétier** :

*Titulaires : Jean-Marie REY – Adrien GIRARD – Muriel PAYAN*

*Suppléants : Jean-Charles THOMAS - Violaine PIQUET-GAUTHIER - Fabrice LOISEAU*

Le Bureau de vote est constitué des deux conseillers municipaux présentes les plus âgés et des deux plus jeunes (Muriel PAYAN, Fabrice LOISEAU, Adrien GIRARD et Pierre SAVOLDELLI).

Le Bureau de vote fait procéder au vote à bulletin secret et proclame les résultats : la liste « Vivre ensemble au Monétier » recueille 15 voix sur 15. Elle obtient l'ensemble des sièges.

Monsieur le Maire proclame élus délégués titulaires :

- Jean-Marie REY,
- Adrien GIRARD,
- Muriel PAYAN,

Monsieur le Maire proclame élus suppléants :

- Jean-Charles THOMAS,
- Violaine PIQUET-GAUTHIER,
- Fabrice LOISEAU,

## **2/ Délibération n° 063/2020 – Aménagement d'une aire de stationnement pour camping-cars-modification de la demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du contrat station (régional comme départemental), des crédits ont été fléchés pour la réalisation d'une aire de stationnement pour les camping-cars, en lieu et place de l'actuelle, sur le parking des Charmettes 3.

Les modalités de participation du département ayant été modifiées, il convient de revoir le plan de financement de la manière suivante :

<b>AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT POUR CAMPING-CARS</b>	
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	
Montant des travaux : 325 000€ HT	
Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur	16 667€ - 5,13%
Département des Hautes-Alpes	162 500€ - 50%
Commune du Monétier-les-Bains	145 833 € - 44,87%
<b>TOTAL</b>	<b>325 000€ - 100%</b>

**Approuvé à l'unanimité**

## **3/ Délibération n° 064/2020 – Travaux de déviation des eaux pluviales Vie de Clare-Convention de refacturation avec la copropriété des Crêtes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des écoulements d'eaux pluviales aux abords de la copropriété des Crêtes ont nécessité des travaux de déviation du réseau, à la fois sur du terrain privé et à la fois sur le domaine public.

Aussi, il est proposé au conseil municipal, la passation d'une convention de refacturation entre la copropriété des Crêtes et la commune, pour permettre la prise en charge de la participation de la commune à hauteur de 50%, pour la part réalisée sur le domaine public.

**Approuvé à l'unanimité**

## **4/ Délibération n° 065/2020 – Adhésion à un groupement de commande avec la Communauté de Commune pour la fourniture d'électricité tarif bleu**

Le Conseil Municipal est invité à adhérer au groupement de commande avec la Communauté de Commune du Briançonnais ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés, afin de regrouper les besoins et d'optimiser les conditions de mise en concurrence et à approuver les termes du projet de convention constitutive du groupement de commande.

Le conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commande.

**Approuvé à l'unanimité**

**5/ Délibération n° 066/2020 - Procédure d'incorporation de parcelles présumées sans maître sur le territoire de la commune du Monétier les Bains**

Les relevés de comptes de propriété établis par les services cadastraux font apparaître diverses parcelles, sises sur le territoire de la Commune, comme n'ayant pas de propriétaire connu.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître, notamment en ce qu'elle attribue la propriété de ces biens à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés depuis la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

Le conseil municipal valide l'ouverture de la procédure visant à vérifier la vacance des parcelles désignées, lesquelles sont susceptibles d'être présumées sans maître.

La SAFER PACA, conformément à ses statuts et au code rural, et comme cela est exposé dans la Convention de Concours Technique du 23 Septembre 2019, dispose des compétences pour proposer aux communes un accompagnement dans la gestion des dossiers relatifs aux problématiques foncières, dont notamment l'appui technique pour l'appréhension des biens vacants et sans maître effectuera cette vérification.

Le Conseil Municipal accorde à Monsieur le Maire la délégation permettant d'engager la procédure d'acquisition, déclare que lesdites parcelles n'ont pas de propriétaire connu, donne son accord pour l'ouverture de la procédure de vérification en vue de pouvoir incorporer les parcelles dans le domaine communal, et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette fin.

**Approuvé à l'unanimité**

*Questions diverses : Bernadette TELMON demande des précisions concernant la modification d'attribution des subventions pour l'aire de stationnement, Monsieur le Maire explique que le département plafonne à 50% du montant total des travaux sa participation, alors que lors de la dernière délibération nous avions prévu une subvention à 60 %, taux dérogatoire qui n'a pas été accordé.*

*Monsieur le Maire indique qu'une « corvée d'antan » est prévue ce dimanche 12 juillet au pont de l'alpe, il y en aura 4 cet été, il précise également qu'un questionnaire concernant les moyens de communication au sein de la commune circule actuellement, ils sont disponibles à la mairie si elles n'ont pas été reçues dans les boîtes aux lettres.*

*Monsieur le Maire annonce également son élection en tant que 3<sup>ème</sup> Vice-Président délégué au développement économique et à l'agriculture à la Communauté de Communes du Briançonnais.*

**La séance est levée à 19h15**

